

AVANT DE REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE, VEUILLEZ LIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO.
Remplir le formulaire en caractères d'imprimerie.

SECTION 1 (remplir et signer pour toute transaction)

Identité du mandant et du mandataire

MANDANT (personne physique qui se fait représenter)

Nom	Prénom	Numéro de permis du Québec
-----	--------	----------------------------

Adresse complète

Numéro de référence du permis du Québec	OU	Date de naissance (Joindre une des pièces d'identité indiquées au verso)	Année	Mois	Jour
---	----	--	-------	------	------

MANDATAIRE (personne physique majeure qui accepte de représenter le mandant)

Nom	Prénom	Numéro de permis du Québec
-----	--------	----------------------------

Adresse complète

Pouvoir de la procuration

Je soussigné, mandant, autorise le mandataire désigné ci-dessus à me représenter pour la transaction suivante :

_____ (Décrire ici la transaction demandée [ex. : renouvellement de permis ou d'immatriculation,

transfert de véhicule, remplacement de certificat d'immatriculation, remisage, mise au rancart.]

Cette procuration est valide jusqu'au _____. J'ai signé les présentes à _____, le _____.
(Lieu de signature) (Année/Mois/Jour)

Signature du mandant _____ **Téléphone** _____

SECTION 2 (remplir pour toute transaction concernant un véhicule)

Description du véhicule

Marque	Modèle	Année	Numéro de plaque
--------	--------	-------	------------------

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

SECTION 3 (Le mandant doit remplir et signer la déclaration qui le concerne [A ou B], lors d'un transfert seulement.)

Déclaration de transfert

A) Déclaration du CÉDANT qui se fait représenter (mandant)

Je déclare que j'ai : vendu mon véhicule pour la somme de : _____ \$.
(cochez la case appropriée) donné mon véhicule.

Nom du nouveau propriétaire : _____

Signature du cédant _____

B) Déclaration de l'ACQUÉREUR qui se fait représenter (mandant)

Je déclare que l'odomètre indique _____ (cochez la case appropriée) kilomètres milles

Signature de l'acquéreur _____

Renseignements sur l'utilisation de la procuration

La procuration doit être remplie et signée par la personne qui ne peut pas se présenter (mandant) à la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et qui désire autoriser une autre personne (mandataire) à effectuer, en son nom, une transaction relative à son dossier. Une fois remplie, elle contient des informations confidentielles qui pourraient être utilisées à d'autres fins. Par conséquent, la Société vous recommande de remettre une procuration uniquement à une personne en qui vous avez confiance et d'en conserver une copie.

Instructions générales

- Une procuration qui n'est pas remplie selon les instructions ou sur laquelle des inscriptions sont effacées, raturées ou modifiées sera refusée.
- Une télécopie ou photocopie du formulaire dûment rempli peut être acceptée seulement si la ou les signatures requises sont originales.
- Le mandataire (personne qui représente le mandant) doit être âgé de 18 ans ou plus et devra présenter une pièce d'identité acceptée par la Société¹.
- Véhicule immatriculé en commun (copropriété ou colocation) : Pour toute transaction autre qu'un transfert de véhicule, une des personnes dont le nom est inclus dans le nom de la copropriété ou colocation apparaissant sur le certificat d'immatriculation doit se présenter ou fournir une procuration. Communiquez avec la Société pour connaître les obligations qui s'appliquent au transfert d'un tel véhicule².

Instructions additionnelles pour transfert de véhicule

Si vous faites une procuration parce que :

Vous **vendez** ou **donnez** votre véhicule :

- Remplissez et signez les sections 1, 2 et **3A**.
- Rappelez-vous que vous demeurez responsable du véhicule tant qu'il n'est pas immatriculé au nom du nouveau propriétaire. C'est votre responsabilité de vous assurer que l'immatriculation a été faite à son nom.

Vous faites l'**acquisition** d'un véhicule :

- Remplissez et signez les sections 1, 2 et **3B**.
- Si l'acquéreur est absent, la transaction de transfert sera refusée à son représentant si le kilométrage déclaré à la section 3B est inférieur à celui déclaré lors de l'immatriculation précédente. L'acquéreur pourra alors demander des explications à son vendeur ou se présenter en personne s'il désire tout de même autoriser la Société à procéder au transfert.

De plus :

- Avant de procéder au transfert, vérifiez que le véhicule peut être immatriculé en composant le 1 900 565-1212 ou en utilisant le service en ligne « Vérifier le droit d'immatriculer un véhicule » sur le site Web de la Société : www.saaq.gouv.qc.ca. Des frais sont exigés pour chaque consultation.
- Pour le don ou la vente d'un véhicule immatriculé au Québec entre particuliers liés, les deux parties doivent présenter :
 - ✓ Le formulaire *Déclaration de transaction d'un véhicule routier immatriculé au Québec entre particuliers liés* (VD-80.1) de Revenu Québec, dûment rempli.
 - ✓ Un document prouvant le lien².

1. Pièces d'identité originales acceptées par la Société

- | | | |
|--|---------------------------------|--|
| — Permis autorisant la conduite d'un véhicule | — Carte de résident permanent | — Permis de chauffeur de taxi |
| — Carte d'identification pour examen délivrée par la Société | — Passeport | — Carte d'identité d'un agent de la paix |
| — Certificat de citoyenneté canadienne avec photo | — Certificat de statut d'Indien | — Carte d'identité d'un membre des Forces armées canadiennes |
| | — Carte d'assurance maladie | |

2. Pour tout renseignement additionnel ou pour connaître les documents acceptés pour la preuve de lien, contactez le centre de relations avec la clientèle de la Société au numéro 418 643-7620 (Québec), 514 873-7620 (Montréal) ou 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis) ou consultez le site Web de la Société (www.saaq.gouv.qc.ca).

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou les corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca ou téléphonez au centre de relations avec la clientèle de la Société.